

Décharge 2013: Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)

2014/2103(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à EUROJUST pour l'exercice 2013.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1685 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2013.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur administratif d'Eurojust sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier pointe les profondes faiblesses de **planification et d'exécution budgétaires** d'EUROJUST, ce qui prouve une mauvaise gestion interne de l'Agence.